

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AP_2024_0375
Arrêté Permanent

8. Domaines de compétences par thèmes
8.3 Voirie

Numérotation de voirie rue Jean Moulin Équeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-28,
VU le Code de la route,
VU l'arrêté n°AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,
VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,
VU la nécessité pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin de mener une action de dénomination et de numérotation des voies, il est nécessaire de donner un numéro de voirie à la parcelle 173 BD 224 de la rue Jean Moulin,

ARRETE

ARTICLE 1 – Les logements de la parcelle 173 BD 224 sont numérotés :

40 rue Jean Moulin - Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN, bâtiment les Tourterelles ;

40a rue Jean Moulin - Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN, bâtiment les Tourterelles ;

40b rue Jean Moulin - Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN, bâtiment les Tourterelles ;

40c rue Jean Moulin - Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN, bâtiment les Tourterelles ;

42 rue Jean Moulin - Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN, bâtiment les Tourterelles ;

42a rue Jean Moulin - Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN, bâtiment les Tourterelles ;

42b rue Jean Moulin - Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN, bâtiment les Tourterelles ;

42c rue Jean Moulin - Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN bâtiment les Tourterelles,

ARTICLE 2 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr

« télérecours citoyens »
Publié le 01/10/2024 

ARTICLE 4 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint
Patrice Martin**

numérotation de voirie - rue Jean Moulin



25/06/2024 11:38:01

